



Mairie de Pont-Salomon
Place de l'église
43 330 Pont-Salomon

**COMMUNE DE PONT-SALOMON
43330 – Département de la Haute-Loire**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2017

Le 30 juin de l'an deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis à la salle du conseil, exceptionnellement à 20h 15 en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués, le 23 juin 2017

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

Présents : COLETTI Laurent, VOCANSON Laetitia, PITIOT Bernadette, CELLE Laura, CORNILLON Bertrand, DURIEUX Daniel, GROS Muriel, GRENOUILLER Aurélie, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, VEROT Hélène, GACHET Chantal, PERRIER Marc.

Membres absents : GARDETTE Davy, NOWACZYK Claire, CHAMBON Valérie MONTELMARD Gérard, PAGANOTTO Aurélie.

Membres représentés :

LARDON Antoine donne procuration à COLETTI Laurent,
RABEYRIN David donne procuration à DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien.

Secrétaire de séance : VOCANSON Laetitia

Ouverture de la séance : 20 h 15

Désignation du secrétaire de séance

→ Laetitia VOCANSON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal. Il fait lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 23 mai 2016

Pour la séance publique du 23 mars 2017 les délibérations sont au nombre de 11 sous les numéros 2017_31 à 2017_42

➔ **Mis aux voix le procès-verbal du 23 mai 2017 est adopté à la majorité (1 contre : RABEYRIN David. 2 abstentions : DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, PERRIER Marc)**

ETAT DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
Il n'y pas d'état de décision

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1-Elections des délégués municipaux pour l'élection sénatoriale :

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés).....	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre votes blancs.....	1
Nombre de suffrages exprimés	13

Le Maire a proclamé élus les personnes suivantes :

COLETTO Laurent	Délégué
VOCANSON Laetitia	Déléguée
LARDON Antoine	Délégué
CELLE Laura	Déléguée
CORNILLON Bertrand	Délégué
PERRIER Marc	Suppléant
GROS Muriel	Suppléante
GARDETTE Davy	Suppléant

2-compositions des commissions municipales :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder aux nominations en votant à main levée.

: Commission ASSOCIATIONS

VOCANSON Laetitia, **CELLE Laura** (associations), **NOWACZYK Claire** (manifestations), **GRENOUILLER Aurélie**, **PAGANOTTO Aurélie**, **GACHET Chantal**

: Commission TRAVAUX ENVIRONNEMENT CIMETIERE FINANCES ET PERSONNEL

LARDON Antoine, **DURIEUX Daniel** (travaux), **PERRIER Marc** (travaux), **CORNILLON Bertrand** (travaux), **VOCANSON Laetitia** (finances), **RABEYRIN David** (travaux)

: Commission ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SOCIALE

PITOT Bernadette, **GROS Muriel**, **CHAMBON Valérie** (vie sociale), **PERRIER Marc** (vie sociale), **MONTELMARD Gérard**, **DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien** (enfance)

jeunesse)

Commission URBANISME - ACTIVITES COMMERCIALES
GARDETTE Davy, CORNILLON Bertrand, NOWACZYK Claire, CELLE Laura, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, VEROT Hélène, GROS Muriel

Commission COMMUNICATION ET CULTURE
CELLE Laura, CORNILLON Bertrand, (communication), GROS Muriel (communication), VOCANSON Laetitia, PAGANOTTO Aurélie.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la nouvelle composition des commissions municipales

3) Approbations des nouveaux statuts de la communauté de communes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 ABSTENTIONS : COLETTI Laurent, VOCANSON Laetitia, PITIOT Bernadette, CELLE Laura, CORNILLON Bertrand, DURIEUX Daniel, GROS Muriel, GRENOUILLER Aurélie, Hélène, PERRIER Marc, LARDON Antoine par procuration.)

FINANCES LOCALES

1 – Approbations des devis pour la rénovation de l'école maternelle :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de confier la rénovation de l'école maternelle à l'entreprise sols et plus.

2 – Approbation de l'analyse d'air de l'école maternelle :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la réalisation de l'analyse d'air pour l'école maternelle

3– décision modificative n °2 du budget principal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative N°2 du budget principal 2017.

4- admission en non-valeur :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'admission en non-valeur pour la somme de 287.70 €

La séance est levée à 20h40

